



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 99301

Texte de la question

M. Paul Molac attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la répartition des places au sein des écoles d'orthophonistes. Cette nouvelle rentrée va encore voir des promotions incomplètes sur les 19 écoles d'orthophonistes que compte le pays. En 2015, 40 places étaient déjà restées vacantes alors que beaucoup d'étudiants étaient sur listes d'attentes. Pour cette rentrée 2016, il resterait encore 26 places vacantes alors que 70 étudiants français ont de nouveau intégré des formations d'orthophonie à Bruxelles. Il lui demande donc comment le Gouvernement compte-t-il faire pour que les écoles d'orthophonistes puissent faire le plein de leur promotion et ainsi être en phase avec le *numerus clausus*.

Données clés

Auteur : [M. Paul Molac](#)

Circonscription : Morbihan (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99301

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 septembre 2016](#), page 8694

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)